

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### INDUSTRIE

**Décret n° 2006-1057 du 25 août 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20054805 dénommé « Lyon biopôle »**

NOR : INDI0607997D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20054805 dénommé « Lyon biopôle » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,*  
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

GILLES DE ROBIEN

#### A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20054805  
DÉNOMMÉ « LYON BIOPÔLE »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
01027 01032	Balan. Béligneux.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
01043	Beynost.
01047	Blyes.
01049	La Boisse.
01054	Bourg-Saint-Christophe.
01062	Bressolles.
01088	Charnoz-sur-Ain.
01099	Chazey-sur-Ain.
01142	Dagneux.
01202	Lagnieu.
01213	Leyment.
01224	Loyettes.
01244	Meximieux.
01249	Miribel.
01262	Montluel.
01275	Neyron.
01276	Niévroz.
01290	Pérourges.
01342	Sainte-Croix.
01361	Saint-Jean-de-Niost.
01366	Sainte-Julie.
01376	Saint-Maurice-de-Beynost.
01378	Saint-Maurice-de-Gourdans.
01390	Saint-Vulbas.
01418	Thil.
01424	Tramoyes.
01427	Trévoux.
38026	La Balme-les-Grottes.
38087	Chasse-sur-Rhône.
38111	Claix.
38126	Corenc.
38150	Domène.
38151	Echirolles.
38158	Eybens.
38169	Fontaine.
38170	Fontanil-Cornillon.
38179	Gières.
38185	Grenoble.
38187	Le Gua.
38229	Meylan.
38239	Moirans.
38271	Murianette.
38281	Noyarey.
38309	Poisat.
38317	Le Pont-de-Claix.
38382	Saint-Egrève.
38421	Saint-Martin-d'Hères.
38423	Saint-Martin-le-Vinoux.
38436	Saint-Paul-de-Varces.
38449	Saint-Quentin-Fallavier.
38474	Sassenage.
38485	Seyssinet-Pariset.
38486	Seyssins.
38487	Seyssuel.
38516	La Tronche.
38524	Varces-Allières-et-Risset.
38540	Veurey-Voroize.
38545	Vif.
38565	Voreppe.
69003	Albigny-sur-Saône.
69010	L'Arbresle.
69026	Le Breuil.
69027	Brignais.
69029	Bron.
69030	Brullioles.
69031	Brussieu.
69032	Bully.
69033	Cailloux-sur-Fontaines.
69034	Caluire-et-Cuire.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
69038	Chambost-Longessaigne.
69040	Champagne-au-Mont-d'Or.
69044	Charbonnières-les-Bains.
69046	Charly.
69049	Chasselay.
69050	Châtillon.
69052	Chazay-d'Azergues.
69056	Chessy.
69059	Civrieux-d'Azergues.
69063	Collonges-au-Mont-d'Or.
69068	Couzon-au-Mont-d'Or.
69069	Craponne.
69071	Curis-au-Mont-d'Or.
69072	Dardilly.
69076	Dommartin.
69081	Ecully.
69083	Eveux.
69085	Fleurieu-sur-Saône.
69086	Fleurieux-sur-l'Arbresle.
69087	Fontaines-Saint-Martin.
69088	Fontaines-sur-Saône.
69089	Francheville.
69091	Givors.
69096	Grigny.
69098	Les Halles.
69099	Haute-Rivoire.
69100	Irigny.
69112	Lentilly.
69116	Limonest.
69117	Lissieu.
69120	Longessaigne.
69121	Lozanne.
69123	Lyon.
69125	Marcilly-d'Azergues.
69127	Marcy-l'Etoile.
69131	Messimy.
69133	Millery.
69138	Montromant.
69139	Montrottier.
69142	La Mulatière.
69143	Neuville-sur-Saône.
69144	Nuelles.
69149	Oullins.
69152	Pierre-Bénite.
69153	Poleymieux-au-Mont-d'Or.
69163	Quincieux.
69168	Rochetaillée-sur-Saône.
69173	Sarcey.
69176	Soucieu-en-Jarrest.
69178	Souzy.
69187	Saint-Clément-les-Places.
69191	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
69194	Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
69199	Saint-Fons.
69201	Sainte-Foy-l'Argentière.
69202	Sainte-Foy-lès-Lyon.
69203	Saint-Genis-l'Argentière.
69204	Saint-Genis-Laval.
69205	Saint-Genis-les-Ollières.
69207	Saint-Germain-au-Mont-d'Or.
69208	Saint-Germain-sur-l'Arbresle.
69220	Saint-Laurent-de-Chamousset.
69233	Saint-Romain-au-Mont-d'Or.
69244	Tassin-la-Demi-Lune.
69250	La Tour-de-Salvagny.
69256	Vaulx-en-Velin.
69259	Vénissieux.
69260	Vernaison.
69263	Villechenève.
69266	Villeurbanne.
69271	Chassieu.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
69272	Communay.
69273	Corbas.
69275	Décines-Charpieu.
69276	Feyzin.
69278	Genay.
69279	Jonage.
69280	Jons.
69282	Meyzieu.
69283	Mions.
69284	Montanay.
69286	Rillieux-la-Pape.
69290	Saint-Priest.
69292	Sathonay-Camp.
69293	Sathonay-Village.
69294	Sérézin-du-Rhône.
69296	Solaize.
69297	Ternay.